RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08219
Numéro SIREN : 692 000 946
Nom ou dénomination : CS COMMUNICATION & SYSTEMES PAR ABREVIATION CS

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt 79492

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 01-08-2017

N° DE DEPOT : 2017R079492

N° GESTION : 2002B08219

N° SIREN : 692000946

DENOMINATION : CS COMMUNICATION & SYSTEMES PAR ABREVIATION CS

ADRESSE : 54/56 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 30-06-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)

Pour extrait certifié conforme,
à Paris, le
Le Directeur Général

Eric BLANC-GARIN

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 17 346 547 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 10 heures, les actionnaires de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES, société anonyme au capital de 17 346 547 euros, divisé en 17 346 547 actions de 1 euros chacune, dont le siége social est 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 22, avenue Galilée à 92350 LE PLESSIS ROBINSON, sur convocation du Conseil d'Administration par voie d'annonces publiées au BALO du 24 mai 2017 et du 12 juin 2017 et au Journal « Les Petites Affiches » du 12 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée, conformément à l'article 24 des Statuts, par M. Yazid SABEG, Président du Conseil d'Administration.

MM. Eric BLANC-GARIN, représentant la société DUNA & Cie et M. Jean-François DELCAIRE, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi composé désigne M. Pierre GUILLERAND comme Secrétaire.

M. Thierry QUERON, représentant le Cabinet DELOITTE & Associés, Commissaires aux comptes, assiste à la réunion.
Mme Anne-Laure ROUSSELOU, représentant le Cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes, est absente, excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que 46 actionnaires, présents ou représentés, possèdent 13 727 616 actions représentant 20 587 812 voix dont 6 860 196 voix supplémentaires compte tenu des droits de vote double attribués à certaines actions conformément à l'article 23 des Statuts, sur les 17 346 547 actions de 1 euros représentant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié des droits de vote est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement, tant à titre ordinaire qu'extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- un exemplaire de l'avis de réunion publié au BALO du 24 mai 2017,
- un exemplaire de l'avis de convocation publié au BALO du 12 juin 2017,
- un exemplaire de l'avis de convocation publié au Journal « Les Petites Affiches » du 12 juin 2017,
- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les rapports du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- les convocations des Commissaires aux comptes,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- les informations réglementaires concernant les administrateurs,
- les informations concernant les administrateurs dont la nomination est proposée,
- un exemplaire des Statuts de la Société,
- la liste des actionnaires nominatifs avec les mises à jour réglementaires.

Puis, le Président déclare :
- que les formules de procuration adressées aux actionnaires par la Société étaient accompagnées des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce ;
- que la liste des actionnaires nominatifs a été tenue à la disposition des actionnaires au Siége social 15 jours avant cette Assemblée ;

- et que, d'une façon générale, tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou adressés conformément à ces dispositions.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et quitus de leur gestion aux Administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des charges et dépenses non déductibles ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et faisant l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Nominations d'administrateurs ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Yazid SABEG, Président du Conseil d'Administration ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Eric BLANC-GARIN, Directeur Général ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Yazid SABEG, Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Eric BLANC-GARIN, Directeur Général ;
- Rémunération des administrateurs ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquérir les propres actions de la société.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social et d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler des actions propres de la société ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail ;
- Pouvoirs et formalités.

.....

Le Président propose de passer au vote des résolutions et donne la parole à M. Pierre GUILLERAND.
M. Pierre GUILLERAND donne lecture des résolutions que le Président met aux voix.

TEXTE DES RESOLUTIONS

1- <u>A TITRE ORDINAIRE</u>

<u>PREMIERE RESOLUTION</u> *(Approbation des comptes sociaux et quitus donné aux administrateurs)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que du bilan au 31 décembre 2016, du compte de résultat dudit exercice et de l'annexe aux dits comptes, approuve, dans toutes leurs parties, lesdits rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Elle arrête le résultat net de l'exercice 2016 à (572 804,15) euros.
Elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à 12 127 504 voix pour et 8 460 308 voix contre.

DEUXIEME RESOLUTION *(Approbation des comptes consolidés)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que du bilan consolidé au 31 décembre 2016, du compte de résultat consolidé dudit exercice et de l'annexe aux dits comptes, approuve, dans toutes leurs parties, lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2016 à (1 281 273,76) euros.

Cette résolution est adoptée à 19 710 664 voix pour et 877 148 voix contre.

TROISIEME RESOLUTION *(Affectation des résultats)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, constate que le résultat net de l'exercice 2016 est une perte de (572 804,15) euros et décide d'affecter ce résultat par imputation au report à nouveau pour sa totalité, ce dernier s'établissant désormais à 2 243 671,87 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que CS COMMUNICATION & SYSTEMES n'a versé aucun dividende au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Cette résolution est adoptée à 19 710 664 voix pour et 877 148 voix contre.

.....

SIXIEME RESOLUTION *(Nomination d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme à compter de ce jour, Madame Sonia CRISEO en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à 13 004 654 voix pour, 7 583 158 voix s'étant abstenues.

SEPTIEME RESOLUTION *(Nomination d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme à compter de ce jour, Madame Edwige AVICE en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à 13 004 654 voix pour, 7 583 158 voix s'étant abstenues.

.....

DIX NEUVIEME RESOLUTION *(Pouvoirs et formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité et notamment aux fins d'information du marché et des porteurs de bons de souscription d'actions, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à 20 587 812 voix pour, soit l'unanimité des voix présentes ou représentées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du Bureau.

Les Scrutateurs | Le Président | Le Secrétaire